



Cabinet Collet

AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE



ASSOCIATION PASS EMPLOI

Rapport du Commissaire Aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2025



www.cabinet-collet.org

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION PASS EMPLOI

53 A Rue VILLE ES COURT
35 400 SAINT MALO



Cabinet Collet

AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE

Olivier COLLET & Noël GUERIN

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes Associés

LE RHEU

1, passage des Sports
BP 35202
35650 Le Rheu
Tél : 02 99 60 89 18
www.cabinet-collet.org

BEGARD

27, rue de Gra-Vur
22140 Bégard
Tél : 02 96 45 33 63

CESSON-SEVIGNE

1, rue de Paris
Immeuble Atalis 1
35510 Cesson - Sevigné
Tél : 02 99 53 23 23

SARL au capital de 702 000 € - Siret : 83025581600019 - APE : 6920Z - Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région de Bretagne

Cabinet COLLET

Commissaire Aux Comptes

~

Siret : 830 255 816 00019- A.P.E. : 69.20Z

ASSOCIATION PASS EMPLOI

53A Rue VILLE ES COURT

35 400 SAINT MALO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 17 Juillet 2026

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

Cabinet COLLET

Commissaire Aux Comptes

~

Siret : 830 255 816 00019- A.P.E. : 69.20Z

Sommaire

Contenu

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l'opinion	3
2.1 – Référentiel d'audit	3
2.2 – Indépendance	3
3 – Observations	4
Observation	4
4 – Justification des appréciations	4
5 – Vérifications spécifiques	4
6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels	5
7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels	5

Association PASS EMPLOI,

Exercice clos le 31 Décembre 2025,

Rapport du Commissaire Aux Comptes
sur les Comptes annuels

A l'Assemblée Générale,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PASS EMPLOI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 – Observations

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note intitulée « Changement de réglementation comptable », figurant à partir de la deuxième page de l'annexe aux comptes annuels.

Cette note expose les conséquences de la première application du règlement ANC 2022-06 modifié par le règlement ANC 2023-03 pour votre association, et notamment les incidences sur la présentation comptable des subventions d'investissement, dont l'amortissement est désormais enregistré en résultat d'exploitation et non plus en résultat exceptionnel, comme c'était le cas lors de l'exercice précédent.

4 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre association et exposés dans votre annexe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des éléments présentés dans notre paragraphe « observations », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE RHEU
Le 08 Juillet 2026

Cabinet COLLET
Commissaire aux Comptes
Noël GUERIN – Associé



Bilan actif

	Brut	Amortissemen Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	5 419	5 023	396	540
Immobilisations corporelles				
Constructions		392	-392	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	29 385	20 830	8 555	13 000
Autres immobilisations corporelles	287 775	183 078	104 697	86 879
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	153		153	
Autres immobilisations financières	2 230		2 230	2 230
Total II	324 963	209 324	115 639	102 649
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	395		395	395
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	109 307	15 410	93 897	136 844
Autres créances	210 621		210 621	215 445
Charges constatées d'avance	5 566		5 566	6 483
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	564 739		564 739	419 290
Total III	890 627	15 410	875 218	778 456
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 215 590	224 733	990 857	881 105
Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	213 694	213 694
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	368 193	350 766
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	98 372	17 427
Situation nette (sous-total)	680 259	581 887
Subventions d'investissement	70 970	89 298
Total I	751 228	671 185
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	24 408	12 393
Total II	24 408	12 393
PROVISIONS		
Provisions pour risques	13 590	16 825
Provisions pour charges	24 901	21 469
Total III	38 491	38 294
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 050	20 267
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 172	21 653
Dettes fiscales et sociales	77 923	69 418
Autres dettes	49 406	22 895
Produits constatés d'avance	17 178	25 000
Total IV	176 730	159 233
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	990 857	881 105
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	176 730	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	3 405	270
Ventes de prestations de services	389 838	396 411
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	716 407	617 995
Contributions financières	159 075	93 699
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	10 750	31 833
Utilisation des fonds dédiés	2 850	
Autres produits	30 588	95
Total I	1 312 913	1 140 303
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	213 641	206 356
Aides financières	2 800	
Impôts, taxes et versements assimilés	23 325	23 155
Salaires et traitements	744 994	708 011
Charges sociales	165 590	149 153
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	39 363	37 845
Dotations aux provisions	10 947	19 136
Reports en fonds dédiés	14 865	12 393
Autres charges	2 099	175
Total II	1 217 623	1 156 224
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	95 290	-15 921
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	3 155	4 412
Total III	3 155	4 412
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	73	156
Total IV	73	156
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3 082	4 257

■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	98 372	-11 664
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		32 547
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		2 970
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		29 577
Impôts sur les bénéfices (VIII)		486
Total des produits (I+III+V)	1 316 068	1 177 263
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 217 696	1 159 835
EXCEDENT OU DEFICIT	98 372	17 427

Annexe légale

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PASS EMPLOI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 990 857 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 98 372 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/06/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Inscrite dans le champ et les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique, l'association a pour missions de :

1. Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi par la mise en situation de travail sous statut salarié au travers d'activités économiques supports répondant à leurs attentes ;
2. Favoriser la mise en œuvre d'une pédagogie originale qui s'appuie sur le (ré) apprentissage par la pratique et l'accompagnement des transitions sociales et professionnelles ;
3. Favoriser la progression des personnes via l'accompagnement socio-professionnel, le développement des compétences et la reconnaissance des acquis encadré par un personnel qualifié techniquement, socialement et pédagogiquement ;
4. Favoriser la création d'activités d'utilité sociale visant à répondre à des besoins collectifs émergents ou non satisfaits au service de l'insertion socio-professionnelle durable des populations ;
5. Mettre en œuvre plus généralement toute activité se rapportant aux buts poursuivis par l'association.

L'activité est essentiellement structurée autour de 4 pôles :

- Chantier d'insertion Panier de la Mer : Le matin, suite à la criée, l'association récupère les poissons invendus pour les transformer (filets, darnes notamment) et les revendre ensuite essentiellement aux banques alimentaires. Cela permet de lutter contre le gaspillage, donner un travail à des personnes éloignées de l'emploi et faire bénéficier les banques alimentaires et donc leurs bénéficiaires de produits de bonne qualité, à bas coût.
- Chantier d'insertion Espaces Verts : Réalisation de travaux d'entretien des espaces verts, essentiellement auprès de collectivités locales.
- Accompagnement socio Professionnel ;
- Pass Mobilité.

■ Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 applicable à compter du 1er janvier 2020 et relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Par exception, et en raison de l'entrée en vigueur des règlements ANC 2023-03 et ANC n°2022-06 modifiant les dispositions du règlement ANC n°2018-06, des ajustements dans la présentation et l'évaluation de certains postes ont été opérés pour l'exercice clos le 31/12/2025. Leur impact est présenté dans la note « Application des règles et méthodes comptables » de la présente annexe.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03, portant sur la modernisation du Plan comptable général. Cette évolution entraîne des modifications dans la présentation et le classement de certaines opérations comptables, sans incidence sur les principes d'évaluation retenus.

Les principaux impacts concernent notamment la suppression de la notion de résultat exceptionnel pour la majorité des opérations, celles-ci étant désormais, sauf cas particuliers, reclassées en résultats d'exploitation.

À ce titre, les quotes-parts de subventions d'investissement, qui étaient jusqu'alors comptabilisées en produits exceptionnels, sont désormais enregistrées en produits d'exploitation.

Pour l'exercice 2024, le résultat exceptionnel était positif de 29 577 €, le résultat d'exploitation ressortait négatif de 15 921 €. Si le règlement ANC n° 2022-06 avait été appliqué dès 2024, le résultat d'exploitation 2024 aurait été positif de 13 656 €. À titre de comparaison, le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ressort positif à hauteur de 95 290€.

Le règlement ANC n° 2022-06 introduit également des ajustements relatifs au traitement des transferts de charges, dont la présentation est désormais harmonisée et strictement limitée aux cas prévus par la nouvelle réglementation.

De manière générale, l'application du règlement ANC n° 2022-06 sur les comptes de PASS EMPLOI a principalement pour effet une modification de la présentation du résultat, en particulier du fait du reclassement des quotes-parts de subventions d'investissement en produits d'exploitation, sans impact significatif sur la situation financière globale de l'association.

■ Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, qu'il n'existait pas d'indice montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Événements post clôture

Absence d'événements postérieurs à la clôture.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Dans le cadre de ses activités, l'association PASS EMPLOI a été retenue pour participer à une action financée par le dispositif TIMS (Transports et Initiatives pour la Mobilité Solidaire). Cette convention vise à favoriser la mobilité inclusive et durable sur le territoire. L'association a bénéficié d'un financement spécifique pour la mise en œuvre de cette action, destiné à couvrir notamment les frais de coordination, d'accompagnement des bénéficiaires, et de logistique.

Dans le cadre de la convention TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété), l'association Pass Emploi bénéficie d'un soutien financier pour la période 2024-2026. Cette aide est versée par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, et correspond à un pourcentage des dépenses engagées et acceptées par le financeur.

L'opération TIMS vise à soutenir des actions en faveur de l'inclusion sociale, de la mobilité durable et de la sobriété énergétique sur les territoires. Elle permet à Pass Emploi de mettre en œuvre des projets structurants dans ces domaines, en partenariat avec les acteurs locaux.

Le budget global de l'opération TIMS pour Pass Emploi, tel qu'il figure dans le budget prévisionnel, s'élève à 578 368 €, dont 386 416 € sont financés par le CLER. Ces montants sont estimatifs et susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancement du projet.

Pour l'exercice 2025, les dépenses engagées par l'association dans le cadre de cette opération s'élèvent à 174 727 €. Pour 2025, les co-financements se sont élevés à 31 106 €. Suivant la convention TIMS pour 2025, l'aide versée par le CLER a été comptabilisé pour 143 621€, soit 100% du reste à charge après imputation des cofinancements.

Par ailleurs, une avance de 44 % sur le budget global 2024-2026, soit un montant de 254 553 €, a d'ores et déjà été perçue par l'association.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	5 419			5 419
Immobilisations corporelles	271 225	50 543	4 607	317 161
Immobilisations financières	2 230	153		2 383
Total	278 874	50 696	4 607	324 963
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	4 879	144		5 023
Immobilisations corporelles	171 346	37 412	4 399	204 300
Immobilisations financières				
Total	176 225	37 556	4 399	209 324
ACTIF NET				115 639

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 327 723 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 230		2 230
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	109 307	109 307	
Autres	210 621	210 621	
Charges constatées d'avance	5 566	5 566	
Total	327 723	325 493	2 230
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	32 816
Personnel - ind. journalières cpam	1 120
Intérêts courus à recevoir	1 386
Total	35 322

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de r	213 694				213 694
Fonds propres avec droit de r					
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités social			12 393	12 393	
Réserves des activités sociale					
RAN hors activités sociales	350 766	17 427			368 193
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ.socia	17 427	-17 427	98 372		98 372
Exc.ou Déficit des activités so					
Situation nette	581 887		110 765	12 393	680 259
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	89 298		4 178	22 507	70 970
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Comm					
TOTAL	671 185		114 943	34 900	751 228

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change					
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisation Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer	21 469	3 432			24 901
Autres provisions pour risques et charges					
Autres provisions	16 825				13 590
Total	38 294	3 432			38 491
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles		10 947	10 750		

La provision pour départ à la retraite est comptabilisée, elle tient compte de l'âge des personnes, de leur salaire, de leur ancienneté et de la probabilité qu'il soit encore présent lors de leur départ à la retraite. Elle est comptabilisée pour un montant à hauteur de 24 902 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 176 730 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	5 050	5 050		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 172	27 172		
Dettes fiscales et sociales	77 923	77 923		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	49 406	49 406		
Produits constatés d'avance	17 178	17 178		
Total	176 730	176 730		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	15 096			
(**) Dont envers les associés				

L'association a bénéficié d'un PGE à hauteur de 60K€, transformé en prêt remboursable en 2022.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 078
Provisions pour congés payés	24 733
Charges sociales sur congés payés	8 406
Avoirs à établir	669
Total	36 887

■ Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 795	
TOTAL	3 795	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitati	109 647	350 368	233 886			693 901
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investisse		4 428	18 078			22 507
						716 407

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 30.13 personnes dont 3.95 handicapés.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total				

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

La divulgation de cette rémunération conduirait à donner une information nominative : nous n'en faisons par conséquent pas mention ici.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	12 000	12 000
Total	12 000	12 000
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	12 000	12 000
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	12 000	12 000

Les contributions volontaires correspondent à la mise à disposition de locaux à Dol-de-Bretagne et sont

■ Autres informations

valorisées conformément aux termes de la convention avec le Département d'Ille-Et-Vilaine.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de l'évolution de la situation financière et des performances de l'association, les principaux états financiers des exercices 2023 et 2024 sont présentés dans les 4 pages suivantes de l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Ces informations sont communiquées à titre informatif.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	5 419	4 879	540	684
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	29 594	16 594	13 000	10 901
Autres immobilisations corporelles	241 631	154 752	86 879	94 267
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	2 230		2 230	2 230
Total I	278 874	176 225	102 649	108 081
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	395		395	1 730
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	150 387	13 544	136 844	203 102
Autres créances	215 445		215 445	153 252
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	419 290		419 290	398 921
Charges constatés d'avance	6 483		6 483	3 623
Total II	792 000	13 544	778 456	760 628
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 070 874	189 769	881 105	868 709
Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	213 694	213 694
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	350 766	289 513
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	17 427	61 253
Situation nette (sous-total)	581 887	564 460
Subventions d'investissement	89 298	116 445
Total I	671 185	680 905
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds dédiés	12 393	
Total II	12 393	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	16 825	
Provisions pour charges	21 469	19 158
Total III	38 294	19 158
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 267	35 160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 653	20 153
Dettes fiscales et sociales	69 418	83 047
Autres dettes	22 895	10 286
Produits constatés d'avance	25 000	20 000
Total IV	159 233	168 646
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	881 105	868 709
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 050	
Dont à moins d'un an (a)	154 183	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	120	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	270	
Ventes de prestations de services	396 411	386 037
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	617 995	596 961
Contributions financières	93 699	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	31 833	49 406
Autres produits	95	1 585
Total I	1 140 303	1 033 989
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	206 356	172 247
Impôts, taxes et versements assimilés	23 155	21 204
Salaires et traitements	708 011	641 521
Charges sociales	149 153	135 792
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	37 845	38 691
Dotations aux provisions	19 136	5 953
Reports en fonds dédiés	12 393	
Autres charges	175	24 348
Total II	1 156 224	1 039 756
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-15 921	-5 767
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	4 412	3 464
Total III	4 412	3 464
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	156	238
Total IV	156	238
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4 257	3 226

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-11 664	-2 541
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		34 472
Sur opérations en capital	5 400	4 550
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	27 147	48 718
Total V	32 547	87 740
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 846	22 766
Sur opérations en capital	124	889
Total VI	2 970	23 655
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	29 577	64 085
Impôts sur les bénéfices (VIII)	486	290
Total des produits (I+III+V)	1 177 263	1 125 193
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 159 835	1 063 939
EXCEDENT OU DEFICIT	17 427	61 253